



## N° 13 - 2018

### MAIRIE DE SAINT-AUVENT

2, place de l'Église - 87310 Saint-Auvent

Tél : 05.55.00.00.82

Fax : 05.55.48.13.39

Courriel : [mairie.de.saint-auvent@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.saint-auvent@wanadoo.fr)

Site : [www.saint-auvent.fr](http://www.saint-auvent.fr)

#### **Ouverture au public**

lundi- mardi-jeudi-vendredi:  
de 8h30 à 13h00 et de 14h30 à 17h30  
mercredi : de 8h30 à 12h15  
samedi : de 8h30 à 11h00

#### **horaires d'été (juillet-août)**

lundi- mardi-jeudi-vendredi:  
de 8h30 à 13h00 et de 14h30 à 17h  
mercredi : de 8h30 à 12h15  
samedi : fermé

Les samedis, dimanches et jours fériés  
vous pouvez contacter la Mairie au  
05.55.00.00.82, un répondeur vous  
indiquera les services de garde.

### INFORMATIONS TOURISME

Maison de Païs

1, rue Porte des Remparts  
87310 Saint-Auvent

Ouverture :

du lundi au vendredi de 9h à 17h en  
période hivernale et tous les jours en  
période estivale.

### SOMMAIRE

- **Infos Municipales** : pages.2 à 6
- **Annuaire services** : page 7
- **Enfance / Jeunesse** : page 8
- **Environnement** : page 9
- **Infos vie sociale** : pages 10 à 12
- **Agenda** : page 13
- **Vie Associative** : pages 14 à 16



### **LE MOT DU MAIRE**

Mesdames, Messieurs, Chers administrés

Une de plus ! Nous voici déjà sur les premières marches de l'année 2019. Il y a très peu nous étions encore dans les festivités des fêtes de fin d'année. A peine le temps de prendre le rythme de la rentrée, d'installer les illuminations de Noël et 2018 s'en est allé.

La France connaît une période troublée.

Le mouvement social des « gilets jaunes » relate une colère qui couvait depuis des décennies dans notre pays. Bien évidemment, aucune violence n'est acceptable. Les institutions de la République, notre bien commun, doivent être respectées.

Néanmoins, beaucoup ont exprimé pacifiquement un ras-le-bol : injustice fiscale, incapacité à finir les fins de mois ou à vivre dignement tout en travaillant ou en ayant travaillé toute sa vie... Nos territoires ruraux sont les premiers touchés par ce sentiment de déclassement, d'éloignement, de perte aussi des services publics.

C'est dans ce contexte que notre commune doit construire son action.

Pour notre commune, l'année 2019 devrait permettre l'éclosion de plusieurs chantiers... Tout d'abord, les travaux de la salle de sports devraient débuter dès ce début d'année et se poursuivre sur six mois environ. Il faut rappeler que ce projet a pu être subventionné à hauteur de 80%. D'autres travaux de moins grande envergure vont aussi voir le jour : installation d'une antenne 4G, rénovation de la bascule du bourg, enfouissement des lignes électriques et téléphoniques sur les villages de Royer et la Belleménie, amélioration de l'éclairage public dans les villages, ...

Des projets sont aussi en cours de réflexion comme l'implantation de logements pour séniors ou encore la réalisation d'un bâtiment de découpe qui pourrait servir entre autre pour les chasseurs...

Le numéro de janvier/février de votre revue municipale est aussi l'occasion de laisser la parole aux associations de notre commune. Dans cette tribune libre vous pourrez retrouver les différentes manifestations qui ont eu lieu au cours de l'année passée, mais aussi l'agenda des manifestations à venir pour les prochains mois et vous pourrez vous rendre compte du dynamisme de nos différentes associations au vue de tout ce qui nous est proposé.

Vous aurez par ailleurs dans ce numéro votre lot d'informations pratiques.

Une année se termine, une autre s'ouvre avec encore de nombreux projets à partager avec vous pour tenter de forger l'avenir de notre petit village.

C'est en puisant dans notre imagination, notre énergie et nos ambitions que nous pouvons continuer notre engagement.

Et pour conclure, même si le mois des traditionnels vœux est fini, il n'est jamais trop tard pour souhaiter à chacun d'entre vous, que je n'aurai pu voir à la cérémonie des vœux ou lors du repas des aînés, une année remplie de joie, de bonheur et surtout de santé.

Bruno GRANCOING



Photo d'une lucarne au village de Trinsolas

# bonne année 2019

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Bruno Grancoing

COMMISSION COMMUNICATION : Annie Ducourtieux, Audrey Meunier, Daniel Desbordes

PHOTOS : Commune de Saint-Auvent

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

## Réunions du Conseil Municipal

### Séance du 3 juillet 2018

#### Avenants au marché de maîtrise d'oeuvre (délibération n°18/2018)

Par avenant 1 en date du 16 mai 2018 BREL ARCHITECTURE se substitue à LABEL Architecture pour la fin du marché de maîtrise d'oeuvre de la salle de sports (scission de la société).

La mission Organisation, Pilotage, Coordination serait abandonnée ce qui porte la rémunération du MO initialement à 5,97% du montant prévisionnel à 5,47% du montant du projet de la salle après appel d'offre avec les différentes options choisies et présentées lors du dernier Conseil Municipal.

Conformément au Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché, la rémunération du Maître d'oeuvre est arrêtée par avenant n°2.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide l'avenant n°2 de Brel Architecture à l'unanimité (délibération n°18/2018)

#### Location commerciale de l'Auberge Vallée de la Gorre (délibérations n°19/2018 et n°20/2018)

Considérant qu'une candidature spontanée a été déposée par Mme PARR et qu'après analyse, la candidature a été validée par le Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- de louer l'Auberge Vallée de la Gorre à Mme PARR,
- d'établir un bail commercial d'une durée de 9 ans, révisable tous les 3 ans,
- de fixer le loyer mensuel à 600 € HT,
- d'accorder une gratuité de 1 mois de loyer afin de favoriser l'installation de l'activité commerciale,
- de louer la licence IV communale à Mme PARR pour un montant mensuel de 15 € HT à compter de l'ouverture de l'auberge,
- de désigner Me Elodie LASVERGNAS, notaire à Saint-Auvent pour établir les contrats de location,
- d'autoriser Mr le Maire à signer le bail, à intervenir sur tout autre document annexe et de lui donner tout pouvoir pour ce faire.

#### Adhésion au groupement de commandes pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (délibération n°21/2018)

La dématérialisation (télétransmission des actes) sera obligatoire à compter de 2020.

La Communauté de communes Ouest Limousin a pour projet de constituer un groupement de commandes en vue de la passation des marchés relatifs à cette télétransmission des actes transmis au contrôle de légalité ainsi que des flux financiers.

Ces marchés devront couvrir :

- la dématérialisation du contrôle de légalité
- la dématérialisation des flux financiers
- le parapher électronique (service complémentaire)

**A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'adhésion de la Commune au groupement de commandes mené par la Communauté de Communes Ouest Limousin.**

### Séance du 18 septembre 2018

#### Création d'un poste non permanent d'Adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité à la cantine (délibération n°22/2018)

#### Avis sur l'adhésion de Communes au Syndicat Vienne-Briance-Gorre (délibération n°23/2018)

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité**  
- **d'émettre un avis favorable** à l'adhésion du Syndicat des deux Briance regroupant trois communes (Glanges, Saint Vitte sur Briance et Saint Germain les Belles) au Syndicat des eaux Vienne-Briance-Gorre.

#### Mise en œuvre de la clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés de la Commune (délibération n°24/2018)

Dans le cadre des objectifs de la politique de cohésion sociale et d'une politique de développement durable, la commune de Saint-Auvent entend faire en sorte que, dans le respect du code des marchés publics, la commande publique puisse favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, la commune de Saint-Auvent fait, en premier lieu, appel à ses partenaires qui sont les entreprises du secteur privé qui répondent à ses appels publics à la concurrence.

C'est pourquoi, en application de l'article 38 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, la commune de Saint-Auvent fixera dans le cahier des charges des marchés publics de certaines opérations, des conditions d'exécution sur certaines parties de travaux permettant de promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion.

L'utilisation de la clause sociale d'insertion permettra de favoriser le rapprochement qui doit s'opérer entre les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises du secteur privé, dans l'intérêt des personnes engagées dans un parcours d'insertion.

Elle permettra également de répondre au besoin de main-d'œuvre des entreprises qui connaissent dans certains secteurs des difficultés de recrutement.

La commune de Saint-Auvent sollicite l'appui de la cellule d'ingénierie clause sociale d'insertion du Conseil Départemental de la Haute Vienne pour la mise en œuvre de ces dispositions. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de la mise en œuvre des dispositifs évoqués ci-dessus.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cette démarche.**

#### Désignation des délégués et suppléants au Syndicat Mixte Vienne Gorre et à la CCOL pour la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) (délibérations n°25/2018 et n°26/2018)

Suite à la modification des statuts du SMVG et au transfert de la compétence GEMAPI

**le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner au SMVG**

- **Pour la compétence « transport scolaire » :**  
Délégué titulaire : Mr Alain DURIS  
Délégué suppléant : Mr Kévin JOUSSE
- **Pour la compétence « chemins ruraux » :**  
Délégué titulaire : Mr Daniel DESBORDES  
Délégué suppléant : Mr Romain GRAND

de désigner à la Communauté de communes

- **Pour la compétence « GEMAPI » :**  
Délégué titulaire : Mr Bruno GRANCOING  
Délégué suppléant : Mr Aimé FAURE



## Réunions du Conseil Municipal

### Séance du 18 septembre 2018 (suite)

#### **Redevance assainissement (délibération n°27/2018)**

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :**

- **de maintenir** la part fixe de la redevance assainissement à 35 € annuel par foyer pour l'exercice 2019,
- **de maintenir** la part variable à 0.85 € le m3 d'eau consommée pour l'exercice 2019,
- **de rappeler** que cette redevance (part fixe et part variable) est révisable annuellement.

#### **Renonciation achat « Cafirou » (délibération n°28/2018)**

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :**

- **l'annulation de la vente** des bâtiments cadastrés AB 27 et AB 28 situés dans le bourg à Mr. et Mme CHOQUEL, suite à la demande de ces derniers.

#### **Marché travaux 2018 (délibération n°29/2018)**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **d'attribuer le marché de voirie** 2018 à l'entreprise CMCTP pour un montant de 28 986.66 € HT soit 34 786,99 € TTC.

#### **Demandes de subventions (délibérations n°30-31-32/2018)**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **de solliciter une subvention** au Conseil Départemental pour les travaux de voirie 2019.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **de solliciter une subvention** au Conseil Départemental pour l'éclairage public enfouissement réseau à la Bellemenie.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **de solliciter une subvention** au Conseil Départemental pour l'éclairage public extension de réseau « le stade ».

### Séance du 7 novembre 2018

#### **Décision modificative sur le budget assainissement**

**(délibération n°33/2018)**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **d'approuver** la décision modificative n°1 relative au budget d'assainissement ;

#### **Avis sur la vente d'une parcelle du domaine public**

**(délibération n°34/2018)**

**Le Conseil Municipal décide à la majorité (2 pour ; 7 Contre ; 4 abstentions) :**

- **de donner un avis défavorable** à la demande de M. VINCENT concernant la vente d'une partie de la parcelle ZA102.

#### **Délibération n°35/2018)**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **d'approuver** le rapport de la CLECT, commission locale d'évaluation des charges transférées.

#### **Délibération n°36/2018)**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **d'accepter la vente** des bâtiments du « Cafirou » situés sur les parcelles AB27 et AB28 à 70 000 € net vendeur.

#### **Délibération n°37/2018)**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la révision du loyer** de la location commerciale de l'auberge Vallée de la Gorre (loyer mensuel 480 € TTC)

#### **Délibération n°38/2018)**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- **la modification des statuts** de la Communauté de communes Ouest Limousin suite au transfert de la

compétence jumelages aux communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **Délibération n°39/2018)**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (2 abstentions) :**

- **d'approuver l'avenant 3 de SARL BREL**, maître d'œuvre de la salle de sports portant le montant de la mission à 76 772.35 € HT.

#### **Délibération n°40/2018)**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **d'acquérir** les portions de parcelles ZE74, ZE73, ZE260, ZE259 au Peyrat pour l'euro symbolique afin de régulariser la situation de la voie communale après les avoir fait délimiter par un géomètre.

### Séance du 4 décembre 2018

#### **Décisions modificatives sur le budget assainissement**

**(délibérations n°41-42 43-44/2018)**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **d'inscrire** une subvention exceptionnelle de 10 198 € du budget principal au budget d'assainissement .
- **d'approuver** la décision modificative n°1 relative au budget principal (virement de crédit pour attribuer une subvention exceptionnelle au budget assainissement) ;
- **d'approuver** la décision modificative n°2 relative au budget assainissement (augmentation de crédits suite aux travaux de prolongement de réseaux à la Berthe et au Peyrat) ;
- **d'approuver** la décision modificative n°3 relative au budget principal (augmentation de crédit pour payer les frais d'avocat).

#### **Vente d'un délaissé de voirie à la Bellemenie (délibération n°45/2018)**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **d'accepter** la vente d'un délaissé de voirie à la Bellemenie au profit de M. DELAVERGNAS et de Mme DEVYNCK .

#### **Délibération n°46/2018)**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **d'attribuer** l'indemnité de conseil au taux maximum à M. Mickaël BINET, comptable nommé à la Trésorerie de Rochechouart à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 ;

#### **Citoyenneté**

Dans le cadre des activités périscolaires les CM1 et CM2 ont découvert la vie du Conseil Municipal et quelques unes de ses fonctions. Ils se sont ensuite organisés en liste et sont venus à la séance du Conseil du 3 juillet pour présenter leur programme. Même si certains points de leur programme sont irréalisables d'autres sont à prendre en considération.

Une ouverture vers un Conseil des Jeunes serait à étudier.

**Les délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés du Maire, sont consultables en Mairie.**

**A retenir : Elections européennes le 26/05/2019**

## Le point sur les travaux réalisés

### L'aire de camping cars

L'aire de camping cars est opérationnelle. Son emplacement peut-être facilement trouvé par les camping-caristes se trouvant dans notre secteur et étant à la recherche d'un lieu pour stationner grâce



**De nombreux travaux sont réalisés en régie par les agents communaux et permettent ainsi une économie importante :**

- Enlèvement des déchets plastiques et environ 3 850 kilos de ferrailles revendus chez Nivelles recyclage,
- Reprise de l'inventaire des voiries de la commune de Saint Auvent, reconnaissance des routes ainsi que le suivi des travaux réalisés par les entreprises extérieures,
- Avant le passage des entreprises pour la voirie, élagage des branches et curage des accès aux champs pour l'écoulement des eaux,
- Réalisation d'un massif en pierre sèche pour les fleurs avec des bordures en branches de noisetier,
- Réfection en partie de la toiture du presbytère,
- Plantation de jeunes sapins ramassés en forêt, qui serviront dans les années à venir pour les décorations de Noël.

**Prévisions de travaux en régie pour l'année 2019 :**

- Le réaménagement en fleur du lavoir du Peyrat,
- Le suivi des balisages des chemins communaux,
- L'aménagement du lavoir de Saint Auvent.

**Prévisions d'achat de matériel pour l'année 2019 :**

Le tracteur actuel a maintenant plus de 40 ans et manque d'équipements.

Pour que l'équipe d'agents techniques puisse continuer de réaliser au mieux tous les travaux faits en régie, il est prévu l'achat d'un nouveau tracteur équipé d'un chargeur (attente de devis pour orienter le choix).

## Les gros travaux pour 2019

- Travaux de voirie dans le bourg et au lotissement de la Pougé.
- Début des travaux pour la construction de la salle multisports (pour de plus amples renseignements voir page 5).

## Les travaux en projet

### Le bâtiment « nature »

**De quoi s'agit-il exactement :**

La nouvelle réglementation sanitaire exige que les viscères d'animaux de chasse soient ramassés par un équeurisseur. Pour garder une activité de chasse sur notre territoire un local est donc nécessaire.

L'évolution de la consommation actuelle (de plus en plus de particuliers achètent leur viande ou leurs volailles en « local »), il serait donc appréciable de joindre à ce bâtiment de chasse une utilisation secondaire.

Les week-ends, cette salle serait réservée aux chasseurs qui l'utiliseraient pour les découpes.

La semaine, elle serait mise à la disposition des habitants pour la transformation de leurs produits.

Ce projet est en cours d'étude financière afin d'évaluer sa rentabilité et sa durabilité sur notre territoire.

## URBANISME

Suite à la fusion des deux communautés de communes, de plus en plus de compétences ont été transférées et plus particulièrement l'aménagement du Territoire.

D'ici trois ans la communauté de communes Ouest Limousin sera dotée d'un **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**.

Ce **PLUi**, projet d'aménagement pour les 15 années à venir, fixera des orientations et établira des prescriptions pour la réalisation de ces projets à travers un règlement (normes de constructibilité, servitudes, etc...)

Concernant cette mise en place, des réunions publiques seront organisées auxquelles vous pourrez participer, mais **pour l'heure actuelle la commune de Saint-Auvent est en carte communale. Cette carte définit les parcelles qui, dans un périmètre déterminé, sont destinées à la construction.** Ces terrains constructibles aujourd'hui ne le seront peut-être plus après la mise en place du PLUi.

**Nous attirons votre attention pour que ce capital soit utilisé tant que vous le pouvez.**

**Assainissement collectif :** la population se plaint de plus en plus du coût de l'assainissement collectif. Une explication semble donc nécessaire.

### Le budget

Le budget assainissement collectif est un budget à part du budget de fonctionnement de la commune. Ce budget doit être en équilibre (dépenses = recettes).

**Le syndicat des eaux comprend deux services :**

- **Le service de l'eau** (opérations de captage, de traitement, de stockage, de contrôle et de distribution de l'eau),
- **Le service de l'assainissement** (collecte et traitement des eaux usées).

Chaque service comprend **un abonnement et un coût lié à la consommation.**

**L'abonnement** qui est fixe correspond au remboursement des charges financières qui ont servi à payer les installations de distribution d'eau, à la rémunération du renouvellement du matériel et du service aux clients.

**La part consommation** correspond au traitement et à l'acheminement de l'eau que vous avez consommée (prix du m3 x par le nombre de m3 relevés).

Les sommes perçues sont réparties entre :

- **la collectivité (commune)**

pour le financement des investissements tels que la construction et la rénovation des stations ; il est bon de rappeler que **cinq stations** ont été construites sur la commune : une à Martegoutte, une au Peyrat, une à la Berthe et deux sur le bourg,

Au début, la construction de ces stations était financée par les subventions (Agence de l'eau, Département).

Par la suite, la conjoncture économique a fait que l'Agence de l'eau a de moins en moins participé au financement de ces stations d'où une hausse pour le particulier du coût du raccordement.

D'autre part, à partir de 2011, la station de la Berthe a montré des disfonctionnements à la suite d'une mauvaise constitution des filtres. Le Tribunal, devant lequel cette affaire avait été portée, nous a enfin, en décembre 2018, déclaré gagnant. A nous maintenant de rénover cette station en sachant que le coût de cette rénovation ne sera pas couvert par les indemnités du Tribunal.

Parallèlement en 2014, après la fermeture de l'usine « Panavi » qui finançait à 50% le budget assainissement (sur 20 000 m3 d'eau consommée la moitié l'était par l'usine), les nouveaux dirigeants ont décidé de remettre en route leur propre station.

Tous ces états de fait ont entraîné un déséquilibre du budget et contraint la commune à augmenter la part fixe (abonnement) et à passer la part variable (consommation) de 0,50 € à 0,85 € le m3.

- **les services SE3R et SAUR**

pour l'entretien et le fonctionnement des équipements

En 2018, un avenant signé avec la SAUR pour l'entretien de toutes les stations a entraîné une augmentation au m3 de 0,66 €.

Tout raccordement nouveau d'un village, validé par la SAUR entraîne une taxe de raccordement de 2 000 € (*délib. n°38/2016*).

## Construction de la salle multisports

Dans le précédent bulletin nous avons fait l'analyse du bien-fondé d'un tel investissement. Il est temps maintenant de passer à l'étape supérieure et de vous faire part du financement prévu.

<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Maître d'oeuvre	76 772,35 €
	Mission ATEC	2 205,00 €
	Etude de sols G1 et G2	2 556,00 €
	Relevé topographique	2 490,00 €
	Mission STS (Estimation ATEC)	1 903,00 €
	Contrôle technique (Estimation ATEC)	3 620,00 €
	TRAVAUX	1 212 354,96 €
	Annonces légales	72,00 €
	Aléas	15 000,00 €
	<b>Total HT des dépenses</b>	<b>1 316 973,31 €</b>
	<b>TVA</b>	<b>263 394,66 €</b>
<b>Total TTC des dépenses</b>	<b>1 580 367,97 €</b>	

<b>Recettes prévisionnelles</b>	DETR	320 229,25 €
	Département	320 250,00 €
	DSIL	109 312,00 €
	DSIL complément	274 963,00 €
	<b>Total subventions</b>	<b>1 024 754,25 €</b>

<i>Dépenses non subventionnées TTC</i>	555 613,72 €
<i>Montant remboursement TVA n+1 (16,404%)</i>	216 036,30 €

<b>Montant à financer par la commune</b>	<b>339 577,42 €</b>
--	---------------------

**Un aperçu de ce que sera la future salle multisports (emplacement, aspect général)**





## Les agents communaux

Pour faire fonctionner l'ensemble de ses services et répondre aux besoins des citoyens, chaque commune emploie du personnel.

Début décembre, « Toutou », Alain TOULLIER, nous a quitté pour une retraite bien méritée après 27 ans de services au sein de la commune. Nous le remercions encore pour son dévouement et les compétences dont il a su faire preuve tout au long de sa carrière.

Sur la commune de Saint-Auvent les agents sont au nombre de dix :

### Accueil et services administratifs

- Sylvie Bonnet
- Sylvie Fredon

### ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles)

- Marie-Laure GRAND
- Liliane BISSON

### Agents d'entretien voirie, espaces verts, bâtiments

- Jérémy BARBOT
- Jérôme JAIME
- Jean-Guy AUVERT

### Agents d'entretien des locaux (école, cantine, salles, mairie)

- Marie-Laure GRAND
- Liliane BISSON
- Denise LAURENT

### Cuisinier du restaurant scolaire

- Julien CARRIAUD

### Encadrement du restaurant scolaire

- Marie-Laure GRAND
- Denise LAURENT
- Pauline NADAUD



de gauche à droite : 1<sup>er</sup> rang : Marie-Laure, Liliane, Sylvie B., Denise  
2<sup>ème</sup> rang : Sylvie F., Julien, Jérémy, Jérôme, Jean-Guy  
( Pauline est absente de la photo)



## Communes – État-civil Diffusion des évènements familiaux

Nouvelle réglementation CNIL (NS 43 - Gestion de l'État-civil)

**Les informations concernant l'état civil ne peuvent être publiées qu'après recueil de l'autorisation écrite des personnes concernées.**

Les données enregistrées aux fins d'inscription d'un acte sur le registre de l'état civil ne peuvent être utilisées par les élus municipaux pour adresser des félicitations ou des condoléances.

De même, ces informations ne peuvent être diffusées (dans la presse ou sur tout autre support) que si les personnes concernées ont, au moment de l'établissement de l'acte, donné leur accord à ce message personnalisé ou à cette publication.

Les informations collectées pour ces seules fins ne peuvent être conservées ni alimenter un fichier permanent.

Le législateur ayant prévu un usage limité de ces informations.

Le recueil du consentement permet d'assurer la diffusion des événements familiaux tout en préservant le droit des personnes.



## ANNUAIRE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Communauté de communes Ouest Limousin  
La Monnerie - 87150 Cussac  
contact@ouestlimousin.com / 05 55 78 84 07  
[www.ouestlimousin.com](http://www.ouestlimousin.com)

### ENFANCE - JEUNESSE

#### Enfance

enfance@ouestlimousin.com

#### Crèches

Les Petits Filous, Saint-Laurent-sur-Gorre  
lespetitsfilous@ouestlimousin.com ..... 05 55 48 10 10

#### L'Île aux trésors, Cussac

lileauxtresors@ouestlimousin.com ..... 05 19 99 24 47

#### Lieu d'Accueil Enfants Parents

La Planète du Petit Prince, Saint-Mathieu  
laep@ouestlimousin.com

#### Relais d'Assistants Maternels

Les P'tits Ram'heures, Saint-Laurent-sur-Gorre  
lesptitsramheures@ouestlimousin.com ..... 05 55 00 18 02

#### Au Pays de Gulliver, Cussac

ramcussac@ouestlimousin.com ..... 05 87 33 00 79

#### Jeunesse

jeunesse@ouestlimousin.com ..... 05 55 48 19 21 / 06 77 50 16 53

#### Accueil de loisirs

Les Hirondelles, Cognac-la-Forêt ..... 06 70 51 30 55  
leshirondelles@ouestlimousin.com ..... 05 55 03 52 83

La Clé des Champs, Maisonnats-sur-Tardot ..... 06 76 79 36 93  
lacleeschamps@ouestlimousin.com ..... 05 55 70 02 28

Les Écureuils, Saint-Laurent-sur-Gorre ..... 06 71 83 64 76  
lesecureuils@ouestlimousin.com ..... 05 55 00 18 02

#### Garderies et activités périscolaires

pertscolaire@ouestlimousin.com ..... 05 55 48 19 21

#### Adolescents

ados@ouestlimousin.com ..... 05 55 48 19 22

Jeun's Club, Oradour-sur-Vayres  
jeuns.club@ouestlimousin.com ..... 06 74 56 36 24

Jeun's Sports, Saint-Laurent-sur-Gorre  
jeuns.sports@ouestlimousin.com ..... 06 87 53 29 90

### ENVIRONNEMENT

#### Service Public d'Assainissement Non Collectif - SPANC

spanc@ouestlimousin.com ..... 05 55 48 19 24

#### Collecte des ordures ménagères

om@ouestlimousin.com ..... 05 55 78 84 07

### SOCIAL

#### Centre Intercommunal d'Action Sociale - CIAS

cias@ouestlimousin.com  
Point-écoute ..... 05 55 48 93 90

#### Maison de retraite Dins Lou Pélou (EHPAD)

3, rue du Fromental - 87150 Cussac  
ehpadcussac@wanadoo.fr ..... 05 55 70 91 54

#### Résidence Services des Feuillardiers

3, rue du Fromental - 87150 Cussac ..... 05 55 70 91 54

### CULTURE, TOURISME & SPORTS

#### Sports

sports@ouestlimousin.com ..... 05 55 48 19 22 / 06 87 53 29 90

#### Tourisme

tourisme@ouestlimousin.com  
Accueil d'Oradour-sur-Vayres ..... 05 55 78 22 21  
Accueil de Saint-Laurent-sur-Gorre ..... 05 55 00 06 55  
La Boutique des Créateurs ..... 05 55 78 22 21

#### Lecture publique

mediatheques@ouestlimousin.com  
Saint-Laurent-sur-Gorre ..... 05 55 48 18 18  
Cussac ..... 05 55 00 44 34  
Oradour-sur-Vayres ..... 05 55 78 14 37  
Cognac-la-Forêt ..... 05 55 77 49 78  
Marval ..... 05 44 22 97 19  
Saint-Mathieu ..... 05 55 09 81 44

#### Culture, patrimoine & vie associative

assoculture@ouestlimousin.com ..... 05 55 78 11 88

### NUMÉRIQUE

#### Communication

communication@ouestlimousin.com ..... 05 55 78 11 88

#### Aménagement numérique

numerique@ouestlimousin.com ..... 05 87 33 00 72



## Notre Ecole

### Rentrée scolaire 2018/2019

En cette journée du 3 septembre 2018 ce sont **82 enfants** qui ont pris où repris le chemin de l'école dans une ambiance joyeuse.

Les grandes vacances sont longues et tous sont heureux de retrouver copains et copines.

La rentrée de la **Petite Section de Maternelle** qui a accueilli cette année **9 enfants**, malgré l'anxiété de la première heure (celle des parents !!!), s'est déroulée sans trop de pleurs

**La semaine scolaire est de 4 jours.**

**L'équipe éducative reste inchangée.**

Les horaires de l'école sont les suivants (début et fin des cours) :

- 8 h 45 – 12 h 15
- 13 h 45 – 16 h 15

Un accueil des élèves se fait 10 minutes avant l'entrée en classe (matin et après-midi).

Le restaurant scolaire ouvert à tous fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12 h 15 à 13 h 45.

Le prix du repas, inchangé pour l'année scolaire 2018/2019 est de 2,20 €. L'achat des tickets de cantine se fait à la Mairie aux heures d'ouverture de celle-ci. Cette solution voulue par le Conseil Municipal permet aux familles de payer à leur rythme.

Les tickets pour la semaine sont à donner à l'école le lundi matin (ne pas oublier de mettre le nom de l'enfant sur les tickets).

Les enfants accueillis à la cantine ne sont pas tributaires de la présentation du ticket le jour même (les parents sont assurés que leur enfant mangera même s'il n'a pas de ticket).

La fréquentation du restaurant scolaire n'est pas obligatoire. Les familles qui ne souhaitent pas laisser leurs enfants pour le repas devront les récupérer à 12h15 et les ramener pour 13h45. Ils devront aussi en avvertir l'école une semaine à l'avance (sauf cas de force majeure).

La garderie périscolaire (compétence de la Communauté de communes Ouest Limousin) a lieu dans la salle de motricité et fonctionne :

- le matin de 7h à 8h 35
- le soir de 16h 15 à 18h 30

Pour tous renseignements ou réclamation :

[periscolaire@ouestlimousin.com](mailto:periscolaire@ouestlimousin.com)

Tél : 05 55 48 19 21

### Que nous réserve la rentrée scolaire 2019/2020 ?

- **Un départ à la retraite** parmi l'équipe enseignante, celui de Alain DARCY « le Maître de la Maternelle » en poste à Saint-Auvent depuis bientôt 30 ans.  
Le point n'a pas encore été fait sur le nombre de « petits » qu'il a accompagné tout au long de leurs années de Maternelle, ce sera sûrement impressionnant.  
C'est une page de la vie de notre école qui se tourne et qu'il va falloir assumer.
- **Une baisse de nos effectifs** (14 élèves de CM2 vont partir au collège) ce qui donne, malgré la prévision d'accueil de 8 « Petite section » un effectif pour la rentrée de septembre de 75 élèves d'où **une possible fermeture de classe.**

**Une école c'est la vie d'une commune**, chacun doit en être conscient.

Et au risque de se répéter il est bon de dire que notre commune a la chance d'avoir une école de qualité que beaucoup nous envie, tant par son emplacement (environnement naturel, terrains de sport à proximité...), ses moyens pédagogiques (matériel pour l'enseignement numérique dans chaque classe, salle de motricité...), son restaurant scolaire (fabrication des repas sur place avec des produits locaux).

Vous pouvez être assurés que la Municipalité mettra toujours tout en œuvre pour conserver son école dans les meilleures conditions et faire en sorte de favoriser l'éducation et l'épanouissement de vos enfants.

L'aire de jeux pour enfants aménagée récemment dans les allées du château et utilisée quotidiennement par les élèves de Maternelle représente une attractivité complémentaire pour notre école.



D'autre part, le projet, qui avance à grands pas, de la construction de la salle multisports à proximité de l'école sera un atout supplémentaire pour le maintien de celle-ci.

Nous savons que, pour des raisons professionnelles ou de complexité de transport, certains parents se voient obligés d'inscrire leurs enfants dans une autre école mais nous ne pouvons que conseiller à ceux-ci de venir se rendre compte par eux-mêmes de l'attractivité et de la convivialité qui se dégagent de notre site.



Une école où il fait bon venir apprendre



## Fleurissement

Comme tous les ans, Saint-Auvent, cet été s'est paré de fleurs variées et multicolores. Cette année encore les agents techniques et les conseillers en charge du fleurissement ont œuvré pour embellir notre bourg en revisitant totalement la composition des jardinières et en créant de nouveaux espaces, nouveauté particulièrement réussie.

Le premier jury départemental a apprécié puisque nous avons eu droit à la visite du second jury qui, après délibération, (13 villages étaient en compétition) nous a attribué le 1<sup>er</sup> prix de notre catégorie (village fleuri de 500 à 1000 habitants).

Belle récompense pour les efforts fournis.

Le jury a tenu à nous encourager à persister dans cette dynamique :

- mise en valeur du patrimoine par le fleurissement,
- augmentation de la part de vivaces,
- diversité toujours plus variée des annuelles,
- nouveaux espaces verts,
- prairies fleuries,
- nouveaux massifs dans le cimetière.

Le palmarès pour les maisons fleuries a été le suivant :

### Prix départementaux

- 1<sup>er</sup> prix à Mme et Mr MEYNARD de la Belleménie pour la catégorie « fenêtres et murs »
- 3<sup>ème</sup> prix à Mme et Mr TRICARD de la Nouzille pour la catégorie « parcs fleuris »

### Prix communaux pour :

#### 🌿 maison avec jardin

1<sup>er</sup> prix : Mme-Mr. BOULESTEIX la Nouzille

ex aequo : Mme-Mr SHAW le bourg

récompenses à :

Mme LEONARD la Nouzille

Mr DUVAL Fonférias

Mr LEFRANÇOIS Laspuas

#### 🌿 décor floral sur la voie publique

1<sup>er</sup> prix : Mme HEMMINGS la Belleménie

récompenses à

Mme-Mr TOULLIER la Pougé

Mme-Mr PACHERIE le bourg

Mme SABOURDY la Belleménie

Mme GRANCOING la Foucaudie

Mme ANDRIEUX le bourg



#### 🌿 fenêtres et murs

1<sup>er</sup> prix : Mme-Mr. MAYNARD la Belleménie

2<sup>ème</sup> prix : Mme GRANCOING le bourg

3<sup>ème</sup> prix : Mme MIAUD Soumagnas

#### 🌿 parcs fleuris

1<sup>er</sup> prix : Mme-Mr. TRICARD la Nouzille

2<sup>ème</sup> prix : Mme-Mr. JAMBARD chez Moutaud

Toutes nos félicitations aux lauréats.

Nous tenons aussi à remercier toutes les mains vertes qui ont participé au concours des maisons et fermes fleuries et nous les invitons à faire de même l'an prochain. Nous sommes également reconnaissants envers tous ceux qui, inscrits ou pas à cette campagne de fleurissement contribuent à l'embellissement de notre bourg et de nos villages.

## Eclairage nocturne



L'éclairage public répond à des enjeux importants : il permet de sécuriser la circulation des piétons et des véhicules mais aussi de mettre en valeur le patrimoine du territoire. Mais, en excès ou mal maîtrisé, l'éclairage peut être la source de réelles nuisances pour la santé des riverains comme pour la biodiversité. Il est également une composante importante des actions de sobriété énergétique portées par les collectivités et leurs partenaires dans le cadre de la transition énergétique.

C'est dans ce cadre que ce sujet a fait l'objet d'une évolution réglementaire récente.

Les collectivités ont la possibilité d'agir efficacement. Conduire une réflexion locale sur l'éclairage public peut, en plus d'économies d'énergie non négligeables, concourir à améliorer le bien-être, à mettre en valeur des paysages nocturnes et à préserver la biodiversité

Des démarches sont mises en place et la connaissance sur le sujet progresse régulièrement.

**Une réunion publique organisée par l'ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes) aura lieu à Saint-Auvent le 9 avril 2019 à 19h à la salle de la Prade, ce qui permettra d'avoir votre ressenti sur ce sujet.**



## ÉNERGIES RENOUVELABLES ET MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE



Le **Syndicat Énergies Haute-Vienne**

vous invite à la vigilance sur des démarchages abusifs

**De vrais enjeux, de beaux projets... et parfois un filon pour quelques entreprises avides : comment trier le bon grain de l'ivraie ?**

Alerté par plusieurs maires et secrétariats de mairie, le SEHV appelle à la vigilance les élus de Haute-Vienne et leurs administrés sur les mauvaises pratiques de certains démarcheurs qui profitent de ce secteur porteur et l'entachent.

**Ces pratiques ne doivent pas décourager vos projets.**

Des structures de service public sont là pour vous accompagner dans vos démarches et recherches pour des réalisations de maîtrise de l'énergie ou d'énergie renouvelable ou de récupération.

**Les particuliers peuvent s'adresser aux espaces info-énergie :** découvrez votre interlocuteur en Nouvelle-Aquitaine sur [www.eie-na.org](http://www.eie-na.org)

**Les collectivités de Haute-Vienne peuvent s'adresser au SEHV.** La cellule ESP87 accompagne aujourd'hui 118 collectivités dans leurs projets de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables.

Démarchages abusifs : que faire ?

**Nos conseils :**

Quel que soit le sujet (achat de panneaux photovoltaïques ou de chauffe-eau ther-mo-dynamique, de travaux de rénovation énergétique...) et quel que soit le mode de démarchage (par téléphone, par mail ou à domicile), voici quelques conseils clés :

**1/ Votre signature vous engage :** prenez le temps de lire ce que vous signez, de vous renseigner et de comparer. Vous n'êtes pas tenu de signer en direct.

**2/ Vérifiez la date de signature du contrat**

**3/ Vous avez le droit de vous rétracter.** Le délai est de 14 jours après signature du contrat. Le démarcheur à domicile doit vous remettre un formulaire de rétractation. Vous n'avez pas à justifier votre rétractation.

**Des spécialistes répondent à vos questions :**

L'institut national de la consommation (INC) et la confédération nationale du logement (CNL) ont publié un vidéo-reportage sur une enquête de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de répression des fraudes (la DGCCRF) : <https://www.inc-conso.fr/content/energies-renouvelables-attention-aux-demarchages-abusifs-avec-la-cnl#>

**Le Médiateur de l'énergie a également publié une fiche pratique intitulée :**

« Quels sont mes droits en cas de démarchage et de vente à distance ? » <https://www.energie-info.fr/Fiches-pratiques/Reclamations-et-litiges/Quels-sont-mes-droits-en-cas-de-demarchage-et-de-vente-a-distance>.



**N'hésitez pas à vous renseigner : des structures de service public spécialisées peuvent vous accompagner**



**Le Syndicat Énergies Haute-Vienne (SEHV)** a été créé en 1955 sous le nom de SDE (syndicat départemental d'électricité). Il est actuellement présidé par Georges Dargentolle, Maire de Saint-Maurice-les-Brousses. 214 collectivités y sont représentées par 67 élus. Il couvre une population de 250 370 habitants. Il emploie 39 agents et génère environ 300 emplois dans les entreprises locales de travaux publics. En 2017, il a conduit 228 chantiers sur les réseaux électriques de Haute-Vienne (54 km de réseaux déposés, 83 km de réseaux créés). Son budget d'investissement est de 14,2 millions d'euros. Il provient notamment de taxes et contributions sur les consommations d'électricité. Le SEHV gère également 35 894 foyers d'éclairage public pour 137 collectivités. Engagé dès 2006 dans la responsabilité énergétique, il est aujourd'hui coordonnateur de l'action des collectivités pour une transition énergétique locale réussie. 118 collectivités bénéficient d'un accompagnement personnalisé dans ce domaine.

[Plus d'informations sur www.sehv.fr](http://www.sehv.fr)







Depuis 2000, le Syndicat Mixte Vienne Gorre assure la compétence "restauration et entretien des cours d'eau" et rassemble 15 communes situées sur les bassins versants de la Gorre et de la Graine, à cheval sur les départements de la Haute-Vienne et de la Charente.



Sa principale mission est d'améliorer la qualité de l'eau et des cours d'eau, cela s'est traduit par l'année 2018 par :

La restauration de la continuité piscicole et sédimentaire : premier effacement sur la Graine du seuil de la Roche à Chabanais.

La sensibilisation auprès des écoles avec des parcours pédagogiques et un concours d'affiches "Il y a de la vie dans l'eau autour du monde".

La préservation des zones humides avec l'implication des communes de Gorre et de Pressignac dans le recensement des mares de leur territoire et des actions de restauration déjà engagées !

Mare de la commune de Gorre - © SMVG

## Le SMVG à votre service

Le Syndicat accompagne les propriétaires de parcelles humides, les exploitants agricoles, les collectivités dans leurs projets et peut mobiliser des financements publics :

=> Contactez nous : [contact@syndicatmixteviennegorre.fr](mailto:contact@syndicatmixteviennegorre.fr)

Plus d'infos : [www.syndicatmixteviennegorre.fr](http://www.syndicatmixteviennegorre.fr)  
 Suivez notre page facebook : <https://www.facebook.com/syndicatmixteviennegorre/>





## INFOS VIE SOCIALE

### ADIL 87

28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES

Tél. : 05 55 10 89 89

**Horaires :** du lundi au vendredi  
9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30

[www.adil87.org](http://www.adil87.org)

### L'ADIL 87 : un service public d'information sur le logement

**Vous êtes locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...**

**Vous souhaitez avoir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, la rénovation énergétique, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage...**

L'ADIL 87, créée à l'initiative conjointe du Conseil Départemental et de l'Etat, est à votre service. Des conseillers-juristes répondent gratuitement et en toute objectivité à vos questions sur l'habitat :

- **Relations propriétaires-locataires :** contrat de location, droits et obligations des parties, non décence, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer et de charges, congé du locataire et du propriétaire ...
- **Accession à la propriété :** prêts, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garanties décennales et autres, réalisation d'études de financement...
- **Copropriété :** assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux ...
- **Relations de voisinage :** nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- **Urbanisme :** permis de construire, déclaration de travaux, ...
- **Fiscalité immobilière :** investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, crédits d'impôts...
- **Amélioration de l'habitat :** aides financières de l'ANAH, du Conseil Départemental, de la CAF, de la MSA, d'Action Logement, ...

**Des permanences ont lieu près de chez vous :** Bellac, Bessines, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Caisse d'Allocations Familiales.

Pour connaître les dates et horaires de nos permanences : [www.adil87.org](http://www.adil87.org)



La Mission Locale Rurale assure une mission de service public et offre un **accompagnement socio-professionnel** aux jeunes de 16 à 25 ans non scolaires. Elle est présente en Haute Vienne sur **4 antennes** (Aixe sur Vienne, Saint Junien, Saint Yrieix la Perche et Bellac) et **16 Permanences**.

**Vous avez moins de 26 ans, vous n'êtes plus scolarisé, vous recherchez un emploi, une formation, un contrat en alternance, des conseils sur votre orientation professionnelle....venez nous rencontrer !**

**Vous bénéficierez du PACEA, Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie, droit à l'accompagnement** des jeunes de 16 à 25 ans, mis en œuvre par les Missions Locales.

**Sa forme ?** Un engagement Jeune/Conseiller Mission Locale intégrant si besoin, la Garantie Jeune et une allocation mensuelle.

Un Conseiller Mission Locale sera votre interlocuteur et vous proposera, des conseils personnalisés, des **ateliers collectifs**, **l'accès à des formations, des rencontres avec des employeurs**, des stages en entreprise et **un appui pour négocier votre futur emploi**.

Vous bénéficierez aussi de son **aide** dans votre recherche de **logement**, votre accès à la **mobilité** (location de scooters et de voiture, accès aux transports en commun, aides à l'obtention du permis de conduire), **l'accès à vos droits dans le domaine de la santé**, et à un **réseau pour la vie quotidienne** (sport, loisirs, culture)...

### Permanences Communauté de Communes de SAINT LAURENT SUR GORRE

1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi de 14h à 17h

Pour convenir d'un rendez-vous: Contacter la Mission Locale Rurale au ☎ **05.55.02.05.71**

🌐 <https://www.missionlocaleruralehautevienne.com/>  
<https://www.facebook.com/mlrhv87/>

**Jeunes, Entreprises et Collectivités...**

**La Mission Locale Rurale vous accompagne vers l'Emploi ...**

- **Une Equipe pour REPONDRE** au mieux à vos besoins
- **Un APPUI** au recrutement : Préparation, Mise en œuvre et Accompagnement
- **Favoriser la RENCONTRE** des Jeunes et des Entreprises

**Contacts et Informations employeurs au ☎ 05.55.70.45.74**



Mon aide à domicile c'est



**UN PROFESSIONNALISME DE PLUS DE 50 ANS**

- Ménage, Repassage
- Aide à la Personne
- Accompagnement social
- Garde de jour et de nuit
- Aide aux Aidants
- Garde d'enfants
- Jardinage, bricolage

sur le territoire de Saint-Junien et sur l'Ouest du département de la Haute-Vienne



**UNA OUEST 87**  
10 Bd de la République  
87200 SAINT-JUNIEN  
05 55 02 46 01  
[unasaintjunien@orange.fr](mailto:unasaintjunien@orange.fr)  
[www.unasaintjunien.fr](http://www.unasaintjunien.fr)



RESEAU D'AIDE PERSONNELLE A DOMICILE (APAD)

## AGENDA : manifestations et évènements à ne pas manquer

### Trail Via Agrippa

**Dimanche 24 Février : Course Nature**

parcours de 11km et 20km, ainsi qu'une randonnée de 7km.

### la Sendarela

Café des langues, tous les premiers lundis du mois (04/03, 01/04, 06/05, 03/06) à 20h à l'Auberge de la Vallée de la Gorre

### Comité des Fêtes

Samedi 16 Mars à 20h30 : Concours de Belote à la salle des Fêtes

### Maison de Païs

Samedi 06 Avril : Soirée Aligot à 20h à la Salle des Fêtes

### Concert

Vendredi 12 Avril : Concert de musique classique à 19h à l'Eglise

### la Sendarela

Samedi 27 et dimanche 28 Avril "3<sup>esma</sup> RENCONTRADA - Petit festival des Voix, des Oreilles et des Pieds" à la salle des fêtes

### Maison de Païs

1<sup>er</sup> au 31 Mai 2019 : Troc plantes et graines

### Billard club

Jeudi 30 Mai : Vide Grenier dans les allées du château

### Football club

Les 7-8 et 9 Juin : Tournoi de foot au stade de St Laurent/Gorre

### Comité des Fêtes

Samedi 22 Juin : Randonnée gourmande et feu de Saint Jean



### AUBERGE DE LA VALLÉE DE LA GORRE

Après quelques mois de fermeture l'Auberge de la vallée de la Gorre a ouvert de nouveau ses portes avec de nouveaux gérants **Denise et Steven PARR**

Installés depuis 2004 sur la commune de Saint-Auvent, à Martegoutte, Denise PARR, déclarée auto-entrepreneur faisait du « dîner privé » à la grande satisfaction des clients qui connaissaient l'existence de son restaurant privé. Leur candidature spontanée a fait l'objet d'une étude par le Conseil Municipal.

Les sentant très motivés et l'intérêt de la commune étant avant tout de rouvrir l'Auberge le plus tôt possible, de la pérenniser et d'apporter son soutien au commerce local, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à cette candidature.

La commune leur a confié la fabrication du repas des aînés. La qualité des plats ainsi que le service ont faits l'unanimité.

#### Heures d'ouverture

Lundi – Mercredi – Jeudi :	de 10h à 15h et de 17h30 à 19h30.
Mardi :	de 10h à 15h
Vendredi :	de 10h à 15h et de 17h à 23h
Samedi :	de 9h à 15h et de 17h30 à 23h
Dimanche :	de 9h à 15h

#### Vacances du 17 au 23 février



Fort du succès des trois premières éditions , avec un nombre croissant de coureurs et de randonneurs , l'association **TRAIL VIA AGRIPPA** vous invite grandement à venir applaudir les coureurs et randonneurs , passer un moment convivial le : **24 Février 2019** , à partir de 9h , dans les allées du château.

Pas de changement pour les parcours , qui , au vu des retours que nous avons écouté , et pris en compte , sont très appréciés.

Petit changement au niveau de la randonnée,

**à découvrir :**

Pour cette 4ème édition , l'association reversera **1€** par inscription à l'ARSLA , organisme qui lutte contre la maladie de CHARCOT (maladie neurodégénérative).

Des dons pourront également être faits sur place.

L'association TRAIL VIA AGRIPPA a pour objectif cette année d'arriver à , ou au mieux , de dépasser les 300 coureurs .

Donc , nous vous disons :« **A VOS BASKETS** »..... !!!!



Bonjour à toutes et à tous,

Le Football Club des 2 Vallées se porte plutôt bien, la saison 2018/2019 est une année record en terme de licenciés, est-ce l'effet « Champion du monde » ou autre chose ? L'effectif de l'école de foot a largement augmenté cette saison et cette progression s'est ressentie aussi chez les grands, c'est pourquoi nous avons engagé pour la première fois une troisième équipe séniors.

Nous comptons aujourd'hui, environ 180 licenciés dans notre association, notre école de foot compte une équipe dans chaque catégorie, une équipe U15 et une équipe U17 (en entente avec le FCCO). Il faut également ajouter deux équipes 100% féminines, (des U10/U13F et des U14/U17F en entente avec le val de vienne). Avec les 3 équipes séniors et l'équipe d' « anciens » nous avons 12 équipes qui défendent chaque week-end nos couleurs.

Pour encadrer tous ces licenciés, nous avons de nombreux bénévoles qu'il faut chaleureusement remercier et féliciter car sans eux, le club n'existerait pas.

Nous remercions également, les municipalités de St Laurent sur Gorre et de St Auvent, pour le prêt et l'entretien des installations et nous espérons vivement que le projet de la municipalité de St Auvent concernant une salle multisports puisse voir le jour, afin de faire évoluer nos jeunes à l'abri lorsque le climat l'imposera.

Nous remercions également les nombreux sponsors qui nous soutiennent financièrement malgré le contexte économique difficile. Nous organisons chaque année plusieurs manifestations afin d'équilibrer nos finances.

MERCI et Bravo à TOUS pour votre implication au sein de notre association.

Si des joueurs, des joueuses ou des bénévoles souhaitent nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter.

Le club souhaite à tous ses licenciés ainsi qu'à leurs proches une très bonne année 2019.

Prochaines manifestations :

- 26/01/2019 concours de belote à St Laurent sur Gorre
- 7,8 et 9 juin 2019 Tournoi de football

F.Chesseron 06-80-41-16-60



## Association Notre-Dame de la Paix

L'année 2018 a été une année de changement notamment dans la hiérarchie dont nous dépendons.

Le diocèse de Limoges a un nouvel évêque, Monseigneur BOZO, jeune évêque qui semble apprécier la Grotte puisqu'il y est venu trois fois à l'occasion de diverses cérémonies.

La paroisse de St Auvent dépendait du curé de Rochechouart, il n'y a plus de curé à Rochechouart, nous sommes maintenant raccordés à la Paroisse de Saint-Junien dont le curé, le Père CHARTIER, est maintenant notre nouveau chapelain.

Comme tous les ans les pèlerinages traditionnels ont eu lieu :

- Gens du voyage, paroisses, 15 août, militaires, handicapés...

Il est à noter que le pèlerinage du 15 août a été rehaussé par la présence d'une quinzaine de cavaliers d'un groupe catholique.

Côté matériel nous avons maintenant des toilettes aux normes pour hommes, femmes et handicapés, c'est un plus dans la gestion du Domaine.

Le site attire de plus en plus de monde : pèlerins, promeneurs, pêcheurs.

Il est parfaitement entretenu par une entreprise de St Auvent et toutes les semaines par des bénévoles qui ne ménagent pas leur peine.

La « Grotte » existe depuis plus de 70 ans, pourvu qu'elle dure encore au moins autant.

## ACCA Association Communale de Chasse Agréée

Responsable : Alain TOULLIER

Son loto au mois de février



## la SENDARELA lemosina



PER PARLAR

**STATUTS - Article 2. – BUT :** La SENDARELA lemosina a pour but de promouvoir le patrimoine culturel, historique et linguistique du Limousin et d'Occitanie, d'œuvrer à son maintien et à son devenir.

Fidèle à ses engagements elle poursuit le "sentier" qu'elle a ouvert en 2015 pour une randonnée parlée et chantée sur notre terre limousine et à travers les 32 départements du Pais d'Oc (*de la grande Occitanie*).

**Pour parler notre langue :** 22 apprenants fréquentent assidument les cours tous les mercredis, l'après-midi à Glane-St-Junien et le soir à St-Auvent. Parmi eux il y a la Directrice de la "Calandreta", école primaire laïque occitane de Limoges. Elle a souhaité nous rejoindre pour se former au parler occitan-limousin car elle s'exprime en occitan-gascon landais. Nos cours essaient de favoriser la libre découverte de notre langue occitane-limousine, chacun va à son rythme et tous progressent indiscutablement.

Des conférences sont aussi données sur l'histoire et les origines de la langue occitane (expl. : 5 août 2018 à St-Auvent).

Et depuis le lundi 5 novembre et ensuite tous les premiers lundis du mois à partir de 20h. nous animons "L'Auberge des Langues" une "velheda platussiera" (*une veillée bavarde*) à l'Auberge de la Vallée de la Gorre. Nous y sommes accueillis très gentiment par Stéphane et Denise PARR, les aubergistes. Cette soirée est ouverte à tout le monde, gens de tous pays et de toutes régions. Le lundi 7 janvier nous étions 17 participants venus de la commune, des environs et même de Limoges.



**Pour chanter notre langue :** Tout se passe au sein du groupe "Chant'Oc Greu" qui s'est donné pour mission d'introduire en Limousin la philosophie, la technique du chant polyphonique tel qu'il se pratique dans d'autres régions du sud occitan et dans d'autres pays. Le groupe a pour "Maître de Chant" Benoît RIBIÈRE de St-Auvent. Les répétitions ont lieu les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudi et certains chanteurs et chanteuses participent à des stages où la discipline polyphonique est enseignée comme le 12 et 13 janvier avec le groupe "ARDALH" à "St-Méard-87" et le 3 février ça sera avec Delphine GRELLIER du groupe "lo BARRUT" à "La Porcherie-87".

Il y a aussi les concerts donnés : Le 3 août 2018 "Festival Labyrinthe de la Voix" à Rochechouart – Le 5 août 2018 "Expo. d'Art Contemporain" au Château de St-Auvent – Le 22 septembre 2018 "Forum des Associations" à Cussac – le 15 décembre 2018, pour le Noël des Résidents de l'EHPAD, les Sources, de Confolens-16, et le 2 février 2019, "1<sup>ère</sup> Jornada Occitana", à St-Jory-de-Chalais-24.

Et puis les 27 et 28 Avril 2019 ça sera à St-Auvent la "3<sup>esma</sup> RENCONTRADA - Petit festival des Voix, des Orelles et des Pieds" avec : Le **samedi 27 avril 14h15** : Accueil des stagiaires [*salle polyvalente*] - **14h30 à 17h30** : **Stages** Stage de danses du Bourbonnais avec "GRAIN de SOL" [*salle polyvalente*] et Stage de chant polyphonique avec "la SOLORMA" [*salle de la Prade*] - **18h à 19h** : **Concert avec** : "DJEMB' ELLA" [*percussions afrocaribéennes*] et "la SOLORMA", [*polyphonies du monde*] - **19h à 19h30** : Pot de l'amitié - **19h30 à 20h45** : **Repas-Bufferet**, par l'Auergue la Vallée de la Gorre de St-Auvent - **21h à 21h30** : **Concert avec** : "la SOLORMA" et "CHANT'Oc GREU", **21h45 à 1h30** : **Bal avec** : "GRAIN de SOL" et "BABEL BALOCH' ORKESTRA",

**dimanche 28 avril 17h** : **CONCERT avec** : "la SOLORMA" et "CHANT'Oc GREU" en l'Église de Rochechouart,

**Renseignement** : adresse : Mairie, 87310 SAINT-AUVENT,  
Philippe FAY 21, Verthiac, 87310 COGNAC-la-FORÊT – 0555035656  
Jan-Gl. DUCOURTIEUX, 4, rue porte des remparts, 87310 SAINT-AUVENT -  
055500013 – 0682444160 – [jean-cl.ducourtieux@orange.fr](mailto:jean-cl.ducourtieux@orange.fr)

MAISON DE PAÏS

2<sup>e</sup> semestre 2018



Le troc de plantes, commencé le 14 mai, a favorisé les échanges entre particuliers, anonymes, au-delà de la période automnale. Depuis le 9 juin, le Parcours « Terra Aventura » a passionné de nombreux géo-cacheurs puisque 780 passages ont été enregistrés (au 01.01.2019) sur l'application avec de nombreux commentaires positifs et superbes photos. Ce qui montre un intérêt important pour cette jolie commune.

- Le 12 Juillet, la Maison de Païs a participé à l'émission « Itinéraire Bis » de Cécile Gauthier (FR3 Limousin) qui permet de faire connaître des petites associations souvent méconnues du grand public. Etaient associées, le Musée des Calèches de Mr Lacaze ainsi que l'Association « Notre dame de la paix » représentée par Mr Richard.
- Le dimanche 2 septembre, s'est déroulée la traditionnelle fête des Jeux et artisanat local avec la présence de Philippe et Maryvonne, nos fidèles amis bretons, des écrivains....merci à Liliane Fauriac, Sylvie Brugeal, Odile rebeyrat ....Jacqueline pour l'IEO et cette année le groupe des « Vieux sabots » de Saint-Junien. Un grand merci à tous les artisans et producteurs présents.
- Les 28 et 29 septembre, France Oberkampf FR3 Nouvelle Aquitaine a sollicité la Maison de Païs afin de participer à l'émission du « Goût des Rencontres » avec une présentation des Jeux Anciens, autour d'un repas préparé par Julien, le cuisinier de l'école et les Vergers de Fougeras, puisque la « POMME » était la vedette du plat cuisiné.
- Le 22 Septembre, participation au Forum des Associations non sportives à Cussac.
- Le 6 Octobre, une balade a permis de découvrir ou redécouvrir des villages de Saint-Auvent (l'Age, Royer, Soumagnas, Fontférias, la Belleménie) avec un partenaire privilégié qu'est Jean-François Vignaud de l'Institut des Etudes Occitanes ; ce qui a permis aux 70 personnes présentes de s'enrichir des multiples connaissances de Jean-François.



Une année riche grâce aux bénévoles dévoués de cette association.

**2019 commence et les projets continuent : concert JL Lasvergnas le 26.01, soirée aligot le 6.04, exposition sur la forêt en mai, troc des plantes et graines, fête des jeux.....**

Tout au long de l'année, prêt de jeux pour diverses manifestations (voir les conditions), troc-livres en face de la Maison de Païs, exposition permanente dans le local, mise à disposition de documents concernant les animations de la Comcom Ouest limousin ainsi que chemins de randonnée

Merci de consulter, le site « [maisondepays-st-auvent.ovh](http://maisondepays-st-auvent.ovh) », créé par René Lamonerie ; vous y trouverez une multitude d'informations (textes, photos.....)



COMITÉ DES FÊTES

Le bureau a été reconduit :

- Jean Marie BARBOT = Président
- Eric BRETEAU = Vice-président
- Jean-Pierre BOULESTEIX = Trésorier
- Sandrine COULON = Trésorière adjointe
- Aurélie GAUMER = Secrétaire
- Bernard LAURENT = Secrétaire adjoint

**Nos manifestations à venir :**

- Le 16 mars à 20h concours de Belote.
- Le 22 juin randonnée gourmande et son traditionnel feu de la Saint Jean.
- Le 28 septembre repas choucroute et soirée années 80.



Si vous êtes intéressé pour nous rejoindre au sein du comité des fêtes ça serait avec plaisir.

[Vous pouvez joindre Aurélie Gaumer au 06 20 99 12 34.](mailto:Aur%C3%A9lie.Gaumer@orange.fr)